AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Attribution de postes d'amarrage à des professionnels exerçant leur activité à partir de navires

1. Objet de la consultation

Dunkerque Marina lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'attribution de postes d'amarrage destinés à des professionnels exerçant une activité économique à partir de navires, dans le cadre d'une occupation du domaine public portuaire. Cette procédure constitue la procédure de sélection préalable prévue à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Jusqu'à 30 postes d'amarrage dans le bassin du Grand Large sont susceptibles d'être attribués dans le cadre de cette procédure, sous réserve des caractéristiques des projets présentés et des disponibilités portuaires.

2. Activités concernées

La procédure est ouverte aux professionnels exerçant l'une des activités suivantes :

- Entreprises ou associations exerçant une activité d'enseignement de la voile ;
- Entreprises ou associations exerçant une activité d'enseignement à la conduite des navires ;
- Entreprises ou associations exerçant une activité de promenade en mer
- Entreprises ou associations exerçant une activité de pêche en mer ;
- Entreprises ou associations exerçant une activité de plongée.
- Entreprises exerçant une activité de locations de bateaux

Les activités proposées doivent être compatibles avec les caractéristiques du port, les conditions de sécurité et les règles applicables au domaine public portuaire.

3. Conditions principales d'occupation

L'attribution prendra la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire, personnelle, précaire et révocable, délivrée pour une durée de trois ans, sans renouvellement automatique.

L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance comprenant une part fixe, calculée en fonction de la superficie du poste attribué, et une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes directement lié à l'activité exercée depuis le port.

Les candidats devront notamment justifier de leur identité, de la cohérence de leur projet, de leur capacité économique et opérationnelle, ainsi que du respect des exigences réglementaires, assurantielles et de sécurité applicable.

4. Modalités de candidature

Les candidats sont invités à prendre connaissance du dossier complet de l'appel à manifestation d'intérêt, qui précise les conditions de participation, les pièces à fournir, les modalités financières et les critères de sélection.

Le dossier de candidature devra être transmis selon les modalités indiquées dans ce dossier, avant la date limite fixée ci-dessous.

Date de publication	03 novembre 2026
Date limite de réception des candidatures	03 décembre 2026
Modalités de transmission	maitredeport@dunkerque-marina.com
Contact	Benjamin DECOURTET- Direction Dunkerque Marina 03 28 63 23 00 maitredeport@dunkerque-marina.com

5. Sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des critères et de la pondération définis dans le dossier de consultation, notamment l'attractivité et la contribution du projet au dynamisme du port, sa viabilité économique, le respect des exigences de sécurité, l'expérience du candidat et la qualité de son dossier.

Dunkerque Marina se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la procédure, dans les conditions prévues par les textes applicables.

6. Informations complémentaires

La participation à cette procédure ne confère aucun droit acquis à l'obtention d'un poste d'amarrage. Toute occupation sera subordonnée à la délivrance d'un titre d'occupation et au respect du règlement d'exploitation de Dunkerque Marina ainsi que de la réglementation applicable.